

Procès-verbal de la session extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean-Est, qui siège ce lundi 20 juillet 2020 à 7:00 heures par visioconférence.

SONT PRÉSENTS À LA VISIOCONFÉRENCE :

LE MAIRE : M. FRANÇOIS CLAVEAU  
LE MAIRE SUPPLÉANT : M. DOMINIQUE COTÉ  
LA CONSEILLÈRE : MME JESSICA TREMBLAY  
LES CONSEILLERS : M. YVAN THÉRIAULT  
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER

membres de ce Conseil et formant quorum.

ABSENTS : MME KATIE DESBIENS  
M. ÉRIC LACHANCE

Assiste également à la séance par visioconférence, M. PHILIPPE LUSINCHI, directeur général adjoint et urbaniste.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

**135.07.20**

Il est proposé par Mme la conseillère Jessica Tremblay, appuyée par M. le conseiller Jean-Claude Bhérier et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté et de renoncer à l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN SKATEPARK**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Bruno a procédé à un appel d'offres public visant la conception et l'aménagement d'un skatepark à Saint-Bruno ;

**CONSIDÉRANT QUE** deux (2) entreprises ont déposé une soumission conforme, soit Papillon Skatepark Inc. et Tessier Récréo-Parc Inc. ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour l'adjudication de ce contrat, la Municipalité a choisi d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres basé sur une grille de critères d'évaluation et de pondération le tout conformément en application de l'article 936.0.1 du *Code municipal du Québec* ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation formulée par le Comité de sélection mandaté pour procéder à l'évaluation des soumissions.

**EN CONSÉQUENCE,**

**136.07.20**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Claude Bhérier, appuyé par Mme la conseillère Jessica Tremblay et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le contrat pour l'aménagement d'un skatepark à Saint-Bruno, à l'entreprise Papillon Skatepark Inc., au montant de 129 921.75 \$ taxes incluses, tel que recommandé par le Comité de sélection mandaté à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4. MODIFICATION DE LA PROMESSE D'ACHAT DE LISA BERGERON**

**CONSIDÉRANT** la résolution 34.02.20 acceptant le prix de vente pour deux terrains situés au 521 et 523 avenue Potvin et désignés comme étant les lots 5 488 438 et 5 488 439 du cadastre du Québec ;

**CONSIDÉRANT** la résolution 88.05.20 modifiant l'offre pour acquérir un troisième terrain afin d'y construire quatre (4) logements en 2021 sur les lots visés refondus ;

**CONSIDÉRANT** que l'acheteur désire à nouveau modifier son offre d'achat pour revenir à la première offre, soit deux terrains situés sur l'avenue Potvin désignés comme étant les lots 5 488 438 et 5 488 439 du cadastre du Québec, afin d'y construire trois (3) logements en 2020.

**EN CONSÉQUENCE,**

**137.07.20**

Il est proposé par M. le conseiller Yvan Thériault, appuyé par M. le conseiller Dominique Côté et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le prix de vente pour le 521 avenue Potvin, désigné comme étant le lot 5 488 438, au montant de 29 444.52 \$ taxes incluses, et pour le 523 avenue Potvin, désigné comme étant le 5 488 439, au montant de 28 518.32 \$ taxes incluses, aux conditions émises à la promesse d'achat signée en date du 17 juillet 2020, dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

Il est en outre résolu d'autoriser le maire François Claveau, et le directeur général adjoint et urbaniste Philippe Lusinchi, à signer les documents relatifs à cette vente de terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **5. ACCEPTATION DE LA FACTURE DE FORAGE 3D. RE : DÉPLACEMENT DE CONDUITE ALMA SOUDURE**

**CONSIDÉRANT** le décompte progressif final produit par l'entreprise Forage 3D, reçu le 17 juillet 2020, pour des travaux de déplacement de conduite dans le secteur de la rue Dallaire et du rang 6 Sud.

**EN CONSÉQUENCE,**

**138.07.20**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. le conseiller Dominique Côté et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la facture de Forage 3D, au montant de 117 083.90 \$ taxes incluses, pour les travaux effectués dans le secteur Alma soudure et d'autoriser la Secrétaire-trésorière à libérer les fonds à cet effet.

Il est en outre résolu qu'un montant de 31 282.41 \$, correspondant au solde à payer pour des dénonciations de contrat reçus par la municipalité en lien avec ce contrat, soit retenu sur ladite facture dans l'attente de la réception de la quittance finale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**139.07.20**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme la conseillère Jessica Tremblay de lever la séance. Il est 19 h 50.

---

François Claveau, Maire

---

Philippe Lusinchi,  
Directeur général adjoint et urbaniste

Je, François Claveau, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142(2) du Code municipal*.

---

François Claveau, Maire